



## ARRÊTE DU MAIRE n° 55-2024

Portant fermeture temporaire des terrains de football  
du 18 au 22 novembre 2024 inclus

Monsieur le Maire de Grentheville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants ;

Vu la demande émise par Monsieur Spencer DURAND, Assistant Administratif – Finances/RH – Secteur Plaine Sud, Direction de la Maintenance et de l'Exploitation de l'Espace Public (DMEEP), Communauté Urbaine Caen-la-Mer, 16 rue Rosa Parks – CS 52700 – 14027 CAEN Cedex 9, en date du 18 novembre 2024 ;

Considérant que, compte tenu des prévisions météorologiques et de l'état actuel des terrains, ceux-ci ne sont pas praticables ;

### ARRÊTE :

- Article 1<sup>er</sup> : L'ensemble des terrains de football est fermé du 18 au 22 novembre 2024 inclus, en raison de l'état actuel des surfaces.
- Article 2 : Les entrainements, les rencontres prévues sur les terrains de football ne pourront pas avoir lieu.
- Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à :
- Communauté Urbaine de Caen la mer, Secteur Plaine Sud,
  - CMCAS
  - Bouguébus/Soliers FC
  - Entente Sportive Cagny

Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Grentheville.

Fait à Grentheville, le 18 novembre 2024

Emmanuel BELLEE,

Le Maire



ARRÊTE DU MAIRE n° 55-

Arrêté 55-2024 - Portant fermeture temporaire des terrains de football du 18 au 22 novembre 2024 inclus